

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUILLET 2006**

**Délibération**  
n° 2006.07.229

**Parc des  
Expositions et des  
manifestations -  
Conception et  
réalisation -  
Avenant n°14**

**LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 juillet 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Bernard CHARRIER, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean-Claude DUBIN, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Jean-Henri PATIE, Alain PIAUD, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Jean-Jacques SYOEN, Michel HUMEAU à Jean-Claude BONNEVAL

**Excusé(s) :**

Philippe BERTHET, Didier LOUIS, Christian RAPNOUIL,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Jean-Claude DUBIN, François ELIE par Jacqueline WILDE, Jean-Pierre GRAND par Jean-Henri PATIE, Patrick RIFFAUD par Rolland MIGNONNEAUD

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES  
EXPOSITIONSRapporteur : **Monsieur BRONCY****PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - CONCEPTION ET REALISATION -  
AVENANT N°14**

Par délibération n° 381 du 21 novembre 2003, vous avez retenu le groupement dont le mandataire est la société VILQUIN pour concevoir et réaliser le Parc des Expositions et des Manifestations, pour un montant de 10 310 576 € HT.

Les 13 avenants précédents ont fait passer le montant du marché de 10 310 576 € HT à 11 962 697,41 € HT, soit une augmentation de 16,02 % par rapport au montant initial du marché.

Le comité de suivi du 12 juin 2006 a validé des prestations complémentaires décomposées de la manière suivante :

Travaux en moins value :

- Suppression des coffrets interphonie de la grande halle	- 3 999,06 € HT
- Suppression du matériel scénique	- 38 520,00 € HT
- Modification de la puissance disponible pour l'éclairage scénique et la sonorisation	- 4 905,80 € HT
- Suppression des armoires poursuites	- <u>918,76 € HT</u>
Sous total travaux en moins value	- 48 343,62 € HT

Travaux en plus value :

- Fermeture de l'accès au grill à partir du niveau des gradins	+ 970,00 € HT
- Pose de fourreaux pour électrification du portail	+ 5 397,00 € HT
- Pose de skydômes complémentaires dans le hall d'entrée	+ 11 410,00 € HT
- Modification du Réseau Incendie Armé	+ 24 615,00 € HT
- Modification alimentation fluides pour le bar	+ 776,62 € HT
- Modification du transformateur 1000 kva par un transformateur 1250 kva	+ 3 207,55 € HT
- Modification courant faible au niveau informatique, alarme intrusion et contrôle d'accès	+ <u>16 791,26 € HT</u>
Sous total travaux en plus value	+ 63 167,43 € HT

**Total travaux** **14 823,81 € HT**

Honoraires architecte (cabinet AXIALE) et mandataire (Entreprise VILQUIN) :

- taux de 17,80 % du montant des travaux : 2 638,64 € HT

**TOTAL GENERAL EN PLUS VALUE** **17 462,45 € HT**

Le montant de l'avenant est de 17 462,45 € HT, soit 0,17 % du montant du marché initial.

Vu l'avis de la commission équipements structurants du 27 juin 2006

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 juin 2006

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 4 juillet 2006 ,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 14 au marché de conception-réalisation ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 17 462,45 € HT.

Le montant du marché passe à 11 980 159,86 € HT, soit une augmentation de 16.19 % par rapport au montant initial du marché, compte tenu des 13 avenants passés précédemment, dont 3,43% pour l'acier et 9,76% pour le désenfumage.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2313 – sous-fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005)

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 juillet 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 juillet 2006</b>

## PARC DES EXPOSITIONS

	Bilan prévisionnel € HT	Engagement marché € HT	Reste € HT	En dépassement € HT
<b>Parc et Parking</b>				
Acquisitions	874 480	1 064 231		189 751
Etudes	102 842	142 933		40 091
Programmation	80 814	80 814	0	0
Maitrise d'œuvre et OPC	240 000	202 034	-37 966	
CT et contrôle Parking	123 600	145 945		22 345
SPS	66 500	24 370	-42 130	
Travaux tranche ferme Parc	785 000	785 000	0	0
Travaux tranche conditionnelle	9 992 877	11 177 697		1 184 820
Travaux parking	4 000 000	4 189 544		189 544
Equipement	1 600 000	1 439 000	-161 000	
Assurance DO	125 083	166 098		41 015
Frais reprographie	12 400	21 793		9 393
Indemnité concours	452 800	356 575	-96 225	
Constat affichage	1 000	844	-156	
Divers Parc - Parking	2 013 260	192 342	-1 820 918	
Fouille archéologique	314 125	230 508	-83 617	
Révision de prix	1 200 000	532 764	-667 236	
			0	0
			0	0
<b>TOTAL</b>	<b>21 984 781</b>	<b>20 752 492</b>	<b>- 2 909 248,14 €</b>	<b>1 676 959,35 €</b>

- 1 232 288,79 €